

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Loiret
Le : 16/12/2025

Et
Publication ou notification du :
16/12/2025

L'an 2025, le 8 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aschères le Marché s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

Présents : M. LEGENDRE Christian, Maire, M. DESCHAMPS Jean-François, Mme JOHANET Cécilia, M. GUERIN Serge, Mme GILLET Martine, Mme AVILES Maïté, Mme BODET Françoise, M. CAILLETTE Thierry, Mme JOHANET-FOURAGE Marlène, Mme LE DÙ Lise, M. VAPPEREAU François

Excusés ayant donné procuration : M. HAMONIERE Dany à Mme JOHANET-FOURAGE Marlène, Mme PEUGNET Valérie à M. LEGENDRE Christian, M. TAFFOUREAU Michel à M. DESCHAMPS Jean-François

Excusé : M. TAINE Jérémie

A été nommé(e) secrétaire : Mme AVILES Maïté

2025_07_05 – Tarifs location/utilisation des locaux à compter du 01-01-2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de réviser ou non les tarifs fixés depuis le 01-01-2023.

Après divers échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

Pour les habitants de la commune (pour raison familiale ou associative)

Période d'été (01.05 au 30.09)

(sans chauffage) : forfait week-end : du vendredi 18h au dimanche 18h : 580€

Période d'hiver (01.10 au 30.04)

(avec chauffage) : forfait week-end : du vendredi 18h au dimanche 18h : 690€

Pour les personnes n'habitant pas la commune

Période d'été (01.05 au 30.09)

(sans chauffage) : forfait week-end : du vendredi 18h au dimanche 18h : 1240€

Période d'hiver (01.10 au 30.04)

(avec chauffage) : forfait week-end : du vendredi 18h au dimanche 18h : 1570€

Vin d'honneur sous la halle

50 €

Caution

1 600 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 045-214500092-20251208-2025_07_05-DE



Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

De prendre en compte les tarifs mentionnés ci-dessus à dater du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2025
Le Maire, Christian LEGENDRE